

## **SESSION SPÉCIALE DU 13 MAI 2004**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue jeudi le treizième jour du mois de mai en l'an deux mille quatre, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 21:12 heures.

Présents :       **LE MAIRE :**  
Monsieur Jean Lecours

**LES CONSEILLERS :**  
Jean Lafleur  
Berchmans Dancause  
Michel Routhier  
Jean-Pierre Ducruc  
Michel Cameron

Absent :       Sylvain Boulianne

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et dans le délai prévus par la loi.

Secrétaire-trésorier :   Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 1 citoyen.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Projet de développement résidentiel, commercial et industriel  
Adoption
  - Règlement numéro 339-2004 (ouverture de rue)Développement résidentiel rue Faucher
  - Lotissement
  - Choix de l'ingénieur
- 3) Service des loisirs et de la culture
  - Embauche d'un surveillant de soirée
  - Remplacement des buts de soccer – Soumission(s)
- 4) Avis de motion (fonds de roulement)
- 5) Archives – Destruction annuelle

Levée de l'assemblée

130-2004

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

### **PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL**

#### **ADOPTION**

131-2004

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 339-2004 (OUVERTURE DE RUE)**

**ATTENDU QUE** le conseil estime qu'il est nécessaire de faire l'acquisition des immeubles suivants : lots 105 Ptie et 116 Ptie;

**ATTENDU QUE** lesdits immeubles sont nécessaires aux fins de permettre, à des fins d'utilité publique, l'ouverture d'une rue industrielle et de permettre le prolongement des rues

## **SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 13 MAI 2004**

résidentielles Thibodeau, Pouliot, Tardif, Desrochers, Faucher et autres projetées. Aux fins également de permettre de rendre les services d'aqueduc, d'égout et d'éclairage public dans ces mêmes rues;

**ATTENDU** le règlement numéro 336-2004 adopté le 13 avril 2004 portant sur le même objet et ayant les mêmes fins;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la session régulière du conseil tenue le 04 mai 2004;

**ATTENDU QU'**il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement que le règlement suivant soit adopté :

**QUE** le règlement numéro 339-2004 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 339-2004 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL RUE FAUCHER**

132-2004

#### **LOTISSEMENT**

**ATTENDU** le plan projet de lotissement daté du 03 mai 2004 pour le nouveau développement domiciliaire de la rue Faucher pour les lots 105-112 à 105-118, tel que préparé par Denis C. Savoie, arpenteur-géomètre, sous sa minute 2512;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme qui a déjà recommandé au conseil municipal d'accepter le tracé de rue de ce projet en vertu de leur résolution U14-2004;

**ATTENDU** l'analyse faite de ce projet par le Service de l'urbanisme et sa recommandation (13 mai 2004);

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Berchmans Dancause, appuyé Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter le projet de lotissement présenté tel que préparé par Denis C. Savoie, arpenteur-géomètre.

133-2004

#### **CHOIX DE L'INGÉNIEUR**

- Polygec inc., membre du Groupe SNC-Lavalin
- Roche limitée, Groupe-conseil
- BPR inc.
- Le Groupe Terra

**ATTENDU** notre réglementation actuelle relativement aux développements sur notre territoire;

**ATTENDU** la recommandation du promoteur «Construction C. J. Picard inc.» à l'effet d'accepter la firme Polygec inc., membre du Groupe SNC-Lavalin;

**IL EST PROPOSÉ** par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le choix du promoteur, soit Polygec inc. pour agir comme ingénieur pour le développement résidentiel des rues Faucher et Desrochers et de la rue industrielle projetée et d'autoriser le promoteur à faire préparer les plans et devis selon leur offre de services datée du 20 avril 2004.

### **SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

134-2004

#### **EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT DE SOIRÉE**

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'engager monsieur Claude Tremblay au poste de surveillant de soirée pour le terrain de jeux pour l'été 2004.

**SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 13 MAI 2004**

Rémunération :

Période du 08 mai au 28 août

Taux horaire : 9.00 \$ / heure (17 sem. X 17 hres/sem./moyenne)

135-2004

**REMPLACEMENT DES BUTS DE SOCCER – SOUMISSION(S)**

Quatre (4) soumissions reçues :

➤ Groupe J.L. Leclerc inc.	2,555.00 \$
➤ Le Groupe Sports-Inter Plus	2,798.00 \$
➤ Soudure Camil Boilard inc.	3,250.00 \$
➤ Les Équipements de loisir Projel inc.	3,435.00 \$

Les prix indiqués n'incluent pas les taxes.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'achat au Groupe J.L.Leclerc inc. pour le prix de 2,555.00 \$, taxes en sus.

**AVIS DE MOTION (FONDS DE ROULEMENT)**

Avis de motion est donné par Jean Lafleur que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera un règlement décrétant la constitution d'un fonds de roulement.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

136-2004

**ARCHIVES – DESTRUCTION ANNUELLE**

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder à la destruction annuelle des archives selon la liste présentée et datée du 13 mai 2004.

137-2004

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 55 heures.

---

Jean Lecours, maire

---

Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier